

REGISTRE D'ELEVAGE année 2022

Ce registre vous est offert par le GDSA de la Loire. Il s'adresse à tous les détenteurs de ruches.

Il est obligatoire conformément à l'arrêté du 5 juin 2000. Ce document est à conserver 5 ans avec le récépissé de votre déclaration annuelle.

NOM
Prénom
Adresse
Code PostalVILLE
Tél
E-mail
N° API
N° SIRET

A CONSERVER PENDANT 5 ANS

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA LOIRE (42)

<u>Président</u>: Monsieur Vincent VEY

Adresse: 2 Rue de la bornière

42570 SAINT HEAND

Tél: 06 66 17 03 44

E-mail: <u>vincentvey@hotmail.fr</u>

Secrétaire : Monsieur Bruno LABEILLE

Adresse: 76 rue du grand port

42170 SAINT JUST/SAINT RAMBERT

Tél: 06 42 58 19 18

E-mail: <u>bsylabeille@gmail.com</u>

<u>Trésorier</u>: Monsieur Florent TATIN

Adresse: Coursières des Vignes

42480 LA FOUILLOUSE

Tél: 06 82 59 35 11 E-mail: <u>fftatin@gmail.com</u>

Vétérinaire chargé du suivi sanitaire

Docteur Huguette JALON

Adresse: 1720 chemin des Balmes

42260 SAINT GERMAIN LAVAL

Tél: 06 78 33 34 24

E-mail: h jalon@hotmail.com

D.D.P.P - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION DES POPULATIONS

Adresse 10 Rue Claudius Buard

42000 St Etienne

Tél: 04 77 43 44 44 E-mail : ddpp@loire.gouv.fr

Nom de la personne chargé de l'apiculture : Gérard ALIBERT

Fiches synthétiques

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

1 - Des caractéristiques de l'exploitation de Monsieur

Rucher n°	Adresse du rucher	Nombre de ruches

Fiches synthétiques

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

2 - Des mouvements de ruches (entrées, sorties, transhumances, destructions, ...)

Rucher n°	Date	Nombre de ruches	de	à

Fiche de suivi

Donnée(s) soin(s) et nourissement

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

1 - Des données du suivi sanitaire des ruchers

Rucher n°	Date	Symptômes constatés	par	Analyse demandée

Fiche de suivi

Donnée(s) soin(s) et nourissement

(Selon Art. 3 de l'arrêté du 05/06/2000)

2 - Des soins et interventions + nourrissement

Rucher	er Date	Date Traitement préconisés et nbre de ruches concernées	Dosage par ruche et modalités d'application	Durée du traitement	
n°				du	au
	Date	Nature du nourrissement	Quantité	Rema	arques
		Liquide (sirop)			

Agrapher sur cette page la Déclaration annuelle de ruchers.	

Agrapher sur cette page les ordonnances.

Manipulations et observations diverses (Apiculteur, vétérinaire, TSA, DDPP,)